



AIX UNIVERSITE CLUB ESCRIME



CHALLENGE DU PAYS D'AIX

"NATIONAL 1" - CIRCUIT CADETS - EPEE

DIMANCHE 26 AVRIL 2009
AIX-EN-PROVENCE



www.challenge.auc-escrime.com

**CHALLENGE
DU PAYS D'AIX
NATIONAL 1
ÉPÉE CADETS**

ÉDITO

Mesdames, Messieurs, les Président(e)s de Ligue,
Mesdames, Messieurs, les Président(e)s de Club,

Chers escrimeurs,
Chers amis,

Nous avons le grand plaisir de vous informer l'organisation du **Challenge du Pays d'Aix**, le **dimanche 26 avril 2009**. Ce circuit national est une compétition de niveau "**National 1**" pour cadets et cadettes à l'épée.

Cette organisation reprend, après deux années d'absence due aux modifications du règlement fédéral concernant le circuit "National 1", les suites des onze précédentes éditions du circuit national aixois à l'épée, autrefois dénommées Challenges Vincent Ciaramella et Daniel Labit.

Vous trouverez ci-après la documentation complète du Challenge du Pays d'Aix, contenant notamment le règlement des compétitions et les diverses informations pratiques. L'ensemble des informations ici présentées sont également accessibles via le site **www.challenge.auc-escrime.com**.

Nous vous informons qu'à l'occasion du Challenge du Pays d'Aix, notre club va expérimenter la diffusion en direct des résultats des compétitions.

Dans tous les cas, et comme à l'habitude pour les compétitions organisées par notre club, les résultats seront mis en ligne le soir même sur notre site Internet.

L'Aix Université Club Escrime, son comité directeur, le comité d'organisation et ses partenaires sont heureux d'inviter les jeunes épéistes cadettes et cadets de vos clubs et ligues.

Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations,

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations sportives.

Claude BOLLET,
Président de l'AUC Escrime

Philippe RICHARD,
Vice-Président de l'AUC Escrime
Président du Comité Départemental 13

RÈGLEMENT DU CHALLENGE

RÈGLEMENT CADRE

Le règlement applicable au Challenge du Pays d'Aix est le "Règlement Sportif 2008-2009" de la Fédération Française d'Escrime, notamment ses chapitres II et V.

Ce règlement est librement téléchargeable sur www.escrime-ffe.fr, rubrique "Compétition-Arbitrage" puis "Règlement sportif".

LIEU PRINCIPAL

Complexe Sportif du Val de l'Arc
Avenue des Infirmes
13100 AIX-EN-PROVENCE

Téléphone (le jour de la compétition) : 04 42 26 81 93

HORAIRES

	<u>Cadets</u>	<u>Cadettes</u>
Ouverture de la salle	7 H	7 H
Appel	7 H 30	8 H
Scratch	8 H	8 H 30
Finales	16 H	16 H

Ces horaires pourront être revus le jour de la compétition sur décision du Comité d'organisation.

FORMULE

Tours de poules : 2

Qualification : 64 tireurs par classement sur les deux tours de poule

Tableau : Tableau d'élimination directe

ÉQUIPEMENT

Tenue : 350 newton

Sous cuirasse : 800 newton

Lame : 5

LICENCE

La licence F.F.E. 2008/2009 est obligatoire.

En cas de conflit, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité.

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

En cas de prise de médicaments, ne pas oublier de présenter votre ordonnance lors de l'inscription !

RÈGLEMENT DU CHALLENGE

ENGAGEMENTS

Les engagements doivent être effectués via le système « Engagements en ligne » sur le site Internet de la FFE.

Les inscriptions sur le site fédéral sont de la responsabilité des Zones.

Date limite : **JEUDI 23 AVRIL 2008**

DROIT D'ENGAGEMENTS

Les tireurs devront s'acquitter d'une somme de 8 € (huit euros) lors de l'appel.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune inscription ne pourra être prise sur place le jour même de la compétition.

En cas d'absence d'un tireur le jour de l'épreuve, aucun remplacement ne sera effectué.

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Par ailleurs, et conformément à la décision du Comité directeur de la Fédération en date du 29 mars 2008, dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionnée à la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains de l'Aix Université Club Escrime.

En cas de silence du présent règlement de compétition, il convient de se référer au Règlement cadre fédéral applicable aux Circuit nationaux de catégorie "national 1" à l'épée pour les cadets.

En cas de conflit le jour de la compétition, la décision revient au Directoire technique.

INFORMATIONS PRATIQUES

RÉSULTATS

Les résultats seront diffusés le soir même sur le site : www.challenge.auc-escrime.com.

Dans la mesure du possible, ils seront diffusés en direct tout au long de la journée sur ce même site.

HÉBERGEMENT

HÔTEL IBIS

(à 200m de lieu de la compétition)

Adresse : Avenue des Infirmes - Aix-en-Provence

Téléphone : 04 42 27 98 20

HÔTEL OCEANIA

Adresse : Avenue de la Cible - Aix-en-Provence

Téléphone : 04 42 37 58 58

HÔTEL NOVOTEL - BEAUMANOIR

Adresse : 1, rue Marcel Arnaud - Aix-en-Provence

Téléphone : 04 42 91 15 15

HÔTEL NOVOTEL - PONT DE L'ARC

Adresse : Avenue Arc de Meyran - Aix-en-Provence

Téléphone : 04 42 26 09 09

VILLAGE HÔTEL

Adresse : Avenue Arc de Meyran - Aix-en-Provence

Téléphone : 04 42 93 56 16

HÔTEL OLYMPE

Adresse : 2 chemin des Granges - Aix-en-Provence

Téléphone : 04 42 91 60 40

CAMPANILE

Adresse : Chemin de la Beauvalle - Aix-en-Provence

Téléphone : 04 42 26 35 34

Pour ces hôtels, un accès direct aux sites Internet de réservation en ligne est disponible sur www.challenge.auc-escrime.com, rubrique "Hébergement".

INFORMATIONS PRATIQUES

SERVICES

RESTAURATION

Une buvette sera ouverte tout au long des Challenges.

MATÉRIEL

Un stand PRIEUR et un stand GLISCA ESCRIME seront présents sur le lieu de la compétition.

ACCÈS

EN VOITURE

Accès par l'autoroute A8, sortie 31, puis suivre la direction "Complexe Sportif du Val de l'Arc".

EN AVION

Atterrir à l'aéroport Marseille-Provence, puis prendre la navette Aix-Aéroport, ou alors louer une voiture disponible sur place à l'aéroport puis suivre la direction Aix-en-Provence sur l'autoroute. Sortie "Aix Pont des 3 sautets", puis suivre la direction "Complexe Sportif du Val de l'Arc" ou des divers hôtels.

EN TRAIN

Arriver à la gare de AIX TGV

Arriver à la gare de MARSEILLE - ST CHARLES

NAVETTES VERS AIX-EN-PROVENCE

Gare MARSEILLE - ST CHARLES / Aix-en-Provence

Il s'agit de la " Navette Aix-Marseille Autoroute", dont le départ est à la gare routière de Marseille, qui se trouve à la sortie de la Gare SNCF. www.navetteaixmarseille.com

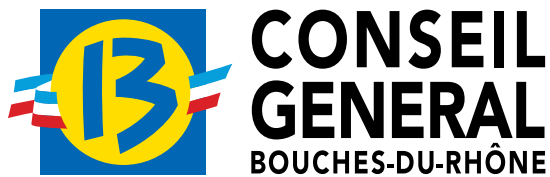
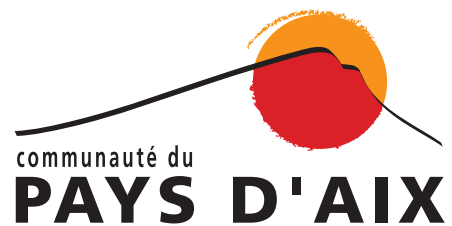
Gare AIX TGV / Aix-en-Provence

Il s'agit de la " Navette Aix-Aix TGV ", dont le départ se situe à la Gare même.

Aéroport Marseille-Provence / Aix

Il s'agit de la " Navette Aix-Aéroport ", qui se prend à la sortie des terminaux d'arrivées nationaux et internationaux.

PARTENAIRES



**COMITÉ D'ORGANISATION DU
CHALLENGE DU PAYS D'AIX 2009**

**AIX UNIVERSITÉ CLUB ESCRIME
Salle d'armes Robert-Bragard
Stade Ruocco
348 avenue Gaston-Berger
13090 AIX EN PROVENCE**

**Téléphone: 04 42 26 46 32
Télécopie : 04 42 93 25 29**

**E-mail : contact@auc-escrime.com
Site : www.auc-escrime.com**

